



17 ماي 2017

رقم : 4.36 / ج.ح.ب.ش/2017

## Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil scientifique de l'université N° 01/2017 du 09 mai 2017

L'an deux mille dix sept et le neuf du mois de mai à quatorze heures, s'est tenue à la salle de réunion de la salle de conférences du Rectorat, une réunion ordinaire du Conseil Scientifique de l'Université, sous la présidence de Monsieur le Recteur, le Professeur Abdelkader HOCINE.

### Ordre du jour :

- 1- Programme de partenariat université-secteur socio-économique ;
- 2- Offres de formation doctorale 2017-2018 ;
- 3- Révision des critères de soutenance ;
- 4- Proposition de chefs de domaines ;
- 5- Divers

La séance a été ouverte par Monsieur le Recteur en souhaitant la bienvenue à tous les présents. Il a rappelé par la suite les points inscrits à l'ordre du jour.

### 1- PROGRAMME DE PARTENARIAT UNIVERSITE-SECTEUR SOCIO-ECONOMIQUE

Depuis le début de l'année 2016-2017, la direction de l'université a organisé plusieurs rencontres "B to B" avec les opérateurs socio-économiques. Elle s'est déplacée sur site et a reçu des délégations des entreprises au siège du rectorat. Cette démarche a été concrétisée par la signature de plus de quinze (15) conventions-cadre avec les entreprises lors du 1er Forum Université–Secteur socio-économique organisé sous le Haut patronage de Monsieur le Wali de Chlef le 16 avril 2017 à l'auditorium de Ouled Fares.

Le contact est toujours maintenu avec les autres entreprises, et l'on réfléchit d'ores et déjà à l'élaboration d'un plan d'action pour l'année 2017-2018.



## 2- OFFRES DE FORMATION DOCTORALE 2017-2018

La parole fut accordée au vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de post- graduation qui a rappelé que l'appel a été lancé le 19 mars 2017. Il a ainsi présenté des statistiques concernant le nombre d'inscrits en doctorat et le nombre d'enseignants de rang magistral ainsi que le taux d'encadrement dans chaque faculté. Il a demandé en outre, la rationalisation du nombre de doctorants en tenant compte du taux d'encadrement effectif et de l'employabilité en tant qu'enjeu principal de cette formation. Le débat a été riche et les représentants des facultés ont eu à défendre leurs offres respectives avant que le conseil n'adopte le nombre de postes proposés par chaque faculté.

Domaine	Filière	Responsable	Type	Postes demandés
ST	Génie civil	HARICHANE Zamila	R	6
	Génie Mécanique	TAHAR ABBES Miloud	R	6
	Electrotechnique	BOUNADJA Mohamed	H	6
	Génie des procédés	BENSEBIA Bensaber	H	6
SM	Physique	RACHED Habib	H	5
LLA	Etudes critiques	AMICHE Larbi	H	8
	Etudes linguistiques	BOUGAMRA Amar	H	8
	Etudes littéraires	ZEGHOUDA Ismail	H	8
LLE	Langue Anglaise	KARA MOSTEFA Leila	H	6
SEGC	Sciences économiques	BENSAFTA Kamel Malik	H	6
	Sciences financières et comptabilité	HADJ GOURINE Kouider	H	6
	Sciences Commerciales	MEDJAHDI Fateh	H	6
	Sciences de gestion	ZIDANE Mohamed	H	8
SHS	Philosophie	MEDKOUR Malika	H	5
	Histoire	KENDEL Djamel	H	5
DSP	Droit	AMMARI Brahim	R	8
STAPS	Administration et Gestion Sportive	AKKOUICHE Kamel	R	10
	Activité physique sportive éducative	YAHIAOUI Mohamed	R	10
	Entraînement sportif	SBAA Bouabdellah	R	6



### **3- REVISION DES CRITERES DE SOUTENANCE**

Après la mise en application des critères de soutenance de doctorat et d'habilitation universitaires arrêtés lors de sa réunion du 07.12.2016, le conseil a jugé utile de faire un léger ajustement de ces derniers. Au terme d'un débat fructueux, le conseil a retenu les nouveaux critères suivants :

#### **I) Indexation des revues éligibles**

##### **1- Domaine des Sciences et Techniques :**

###### **Pour le doctorat :**

Une publication dans une revue scientifique (catégories A+, A ou B) indexée dans la base Thomson Reuters ou Scopus.

###### **Pour l'habilitation :**

1<sup>ère</sup> variante : Une publication dans une revue scientifique (catégorie A+ ou A) indexée dans la base Thomson Reuters (revue avec facteur d'impact).

2<sup>ème</sup> variante : Une publication dans une revue scientifique (catégorie B) et une communication internationale.

###### **Remarque :**

- Les revues spécialisées uniquement dans la publication des articles de conférences ne sont pas acceptées (doctorat et habilitation).
- Les articles sélectionnés à partir d'actes de conférences et ayant subi la procédure d'évaluation habituelle, publiés dans des numéros spéciaux de certaines revues de renommée figurant dans les listes ci-dessus sont acceptés (doctorat et habilitation).

##### **2- Domaines des Sciences Humaines et Sociales :**

Pour le doctorat et l'habilitation universitaire:

- Une publication dans une revue scientifique (catégories A+, A ou B) indexée dans la base Thomson Reuters ou Scopus;

Les articles publiés dans les revues (catégories A+, A ou B) spécialisées uniquement dans la publication des articles de conférences sont acceptés.

- Une publication dans une revue scientifique répondant simultanément aux exigences suivantes :

1. Revue à comité de lecture de renommée internationale ;
2. Revue avec régularité de publication durant les quatre dernières années ;
3. Revue ayant un site web mis à jour ;
4. Revue avec ISSN.

##### **3- Dispositions communes**

- La revue doit être spécialisée dans le thème de recherche du candidat.
- Les revues de catégories B et C doivent être non payantes. Par contre, les revues relevant des catégories A+ ou A avec un facteur d'impact (selon JCR) ne sont pas concernées par cette mesure.
- Les revues prédatrices ne sont pas acceptées (selon la liste arrêtée par la DGRSDT).
- Les chapitres d'ouvrages ne sont pas acceptés.



## II) Critères de recevabilité de l'article

### 1- Dans le cas d'une soutenance de thèse de doctorat :

- L'article doit constituer une partie intégrante de la thèse de doctorat.
- L'article doit être soumis au moins une année après la première inscription du candidat.

### 2- Dans le cas d'une soutenance d'habilitation universitaire :

- L'article doit être publié après la soutenance de doctorat. Concernant les articles ne portant pas la date d'acceptation, le candidat doit joindre à son dossier un justificatif de la part de l'éditeur de la revue indiquant cette date.
- Un candidat postulant pour une habilitation universitaire doit présenter en plus de l'article d'autres travaux : communications, polycopie, ouvrages, brevets, cours en ligne, encadrements ...

Le candidat doit déposer une attestation qui justifie que le polycopié a été expertisé par deux experts désignés par le conseil scientifique de la faculté ou de l'institut.

3- Après acceptation officielle de l'article, le candidat pourra prétendre à la soutenance de doctorat ou à l'inscription à l'habilitation universitaire. Cependant, l'autorisation de soutenance ne sera délivrée à ce dernier qu'une fois que son article est publié sur le site web de la revue.

## III) Position du candidat dans l'article

- **Dans tous les domaines**, le nom du candidat doit être en première position dans l'article, à l'exception du domaine des mathématiques où les auteurs sont cités par ordre alphabétique.

Pour le doctorat LMD, régie par l'arrêté 547 du 02 juin 2016, seuls les travaux scientifiques (publications et communications) où le candidat est en 1<sup>ère</sup> position seront comptabilisés.

- **Dans tous les domaines**, l'encadreur, doit figurer dans l'article, sauf sur son autorisation écrite et remise au conseil scientifique.

## IV) Affiliation du candidat

Pour la soutenance de doctorat, le nom de l'université Hassiba Benbouali de Chlef doit impérativement figurer dans l'affiliation du candidat. Sinon l'article sera rejeté.

L'affiliation doit impérativement être mentionnée avec une des langues comme suit :

Département de ..... ou laboratoire .....

En arabe : جامعة حسيبة بن بوعلي بالشلف

En anglais : Hassiba Benbouali University of Chlef

## V) Composition du jury :

- Pour une soutenance d'habilitation universitaire, le nombre des membres de jury extérieurs à l'établissement où exerce le candidat doit être compris entre 1/3 et 1/2 de la totalité du jury  $1/3 \leq \text{membres extérieurs} \leq 1/2$ .
- Le jury de thèse de doctorat (sciences et LMD) doit être constitué de 4 à 6 membres.

- Pour une soutenance de doctorat en sciences, la moitié au moins, les deux tiers au plus du jury doivent être des membres extérieurs à l'établissement d'inscription du candidat  $1/2 \leq \text{membres extérieurs} \leq 2/3$ .
- Pour les soutenances de doctorat LMD, au moins un (01) des membres du jury doit être extérieurs à l'établissement d'inscription du candidat, choisi pour sa compétence dans la filière du sujet de thèse.
- Lors de la soutenance, la présence de 4 membres dont le président de jury et le rapporteur est requise.
- La validité de la décision de désignation du jury de soutenance de doctorat est de 03 mois, au delà desquels le dossier de soutenance doit être déposé de nouveau auprès des organes scientifiques de la faculté ou institut.
- Les organes scientifiques doivent statuer dans un délai de quinze jours à partir de la date de réception du dossier, sur la recevabilité des dossiers de soutenances.

**L'application de ces critères prendra effet à partir du 01 janvier 2017.**

#### **4- PROPOSITION DE CHEFS DE DOMAINES**

Après la fin de mandat de certains chefs de domaine et après examen des propositions de nomination, le conseil a émis un avis favorable à la nomination de :

- AILI Redouane, Maitre de conférences A en qualité de responsable de l'équipe du domaine de formation de Droit et Sciences politiques.
- DILMI Abdelaziz, Maitre de conférences A en qualité de responsable de l'équipe du domaine des Sciences Humaines et Sociales.
- SADOUD Mohamed, Maitre de conférences A en qualité de responsable de l'équipe du domaine de formation des Sciences de la Nature et de la Vie.
- BELKERDIM Fatma Zohra, Maitre de conférences A en qualité de responsable de l'équipe du domaine de formation des Mathématiques et informatique.
- AIT ATMANE Hassen, Maitre de conférences A en qualité de responsable de l'équipe du domaine de formation des Architectures de l'urbanisme.

La réunion a été levée à 17h30.

**Le Président du Conseil  
Scientifique de l'Université**

رئيس المجلس العلمي  
امضاء: حسين عبد القادر

